



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

### DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 décembre 2020

---

L'an Deux Mille Vingt, le vingt-deux décembre, les membres du Conseil Municipal de la Ville de REICHSHOFFEN, légalement convoqués le 16 décembre 2020, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Espace Cuirassiers, sous la présidence de M. Hubert WALTER, Maire.

**Présents** : Monsieur le Maire Hubert WALTER,  
Monsieur le Maire Délégué Jean-Marc LELLE,  
Mesdames et Messieurs les Adjoints Jean-Guy CLEMENT, Marie-Hélène NICOLA,  
Pierre-Marie REXER, Eliane WAECHTER, Jean-Michel LAFLEUR et Céline ULLMANN,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Evelyne DING, Pierre LORENTZ,  
Louis KOENIG, Caroline LEININGER, Nathalie GASSER, Christine SICOT, Daniel BALDAUFF,  
Thierry BURCKER, Isabelle KELLER, Raphael BURCKERT, Julien SILVA, Aurélie WAGNER,  
Elodie REPPERT, Jean-Philippe G'STYR, Marie-Lyne UNTEREINER, Marc REYMANN et  
Marc HASSENFRAZ.

**Absents excusés avec procuration** :

- Mme Delphine PICAMELOT a donné procuration à M. Jean-Michel LAFLEUR,
- M. Jean-Yves JUNG a donné procuration à Mme Marie-Lyne UNTEREINER,
- Mme Charlotte BACH a donné procuration à M. Jean-Philippe G'STYR.

**Absent excusé** :

- M. Michel SCHMITT.

**Assistaient également à la réunion** :

- Mme Maria WAGNER, Directrice Générale des Services,
- M. Laurent WOLFSTIRN, Directeur des Services Techniques.

CALCUL DU QUORUM :  $29 : 2 = 15$  (nombre arrondi à l'entier supérieur).

(Les Conseillers Municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum).

Le quorum étant atteint avec 25 présents au moment de l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

**Secrétaire de séance titulaire** : M. Julien SILVA.

**Secrétaire adjoint** : Mme Maria WAGNER, Directrice Générale des Services.

## ORDRE DU JOUR

---

### INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

- 2020-12-115 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 novembre 2020
- 2020-12-116 Point d'information concernant les décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal le 26 mai en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### AFFAIRES FINANCIERES

- 2020-12-117 Loyers et tarifs communaux 2021
- 2020-12-118 Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021
- 2020-12-119 Location de la chasse communale
- 2020-12-120 Appel d'offres à procédure adaptée pour l'assurance des prestations statutaires : Attribution du marché
- 2020-12-121 Renouvellement des contrats de fourniture d'électricité pour l'Espace Cuirassiers et la station d'épuration : Rectification des offres approuvées le 24 novembre 2020 suite à des erreurs dans les offres transmises par la Régie d'Electricité et de Téléservices de NIEDERBRONN-REICHSHOFFEN
- 2020-12-122 Fin des tarifs réglementés de vente d'électricité : Offres de contrats de fourniture d'électricité de la Régie d'Electricité et de Téléservices de NIEDERBRONN-REICHSHOFFEN pour la piscine et les bornes du marché
- 2020-12-123 Fin des tarifs réglementés de vente d'électricité : Approbation des contrats de fourniture d'électricité pour les anciens « tarifs bleus » à passer avec la Régie d'Electricité et de Téléservices de NIEDERBRONN-REICHSHOFFEN
- 2020-12-124 Fin des tarifs réglementés de vente d'électricité : Approbation des contrats de fourniture d'électricité pour NEHWILLER à passer avec l'Electricité de STRASBOURG

### PERSONNEL

- 2020-12-125 Convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels : Adhésion au groupement de commandes
- 2020-12-126 Modification du tableau des effectifs communaux
- 2020-12-127 Obligation en matière d'emploi des personnes handicapées

### AUTRES DOMAINES

- 2020-12-128 Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

## COMPTE - RENDU

Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures. Il rappelle l'ordre du jour et procède à l'appel des membres présents.

### **2020-12-115. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2020**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 1 abstention (Mme KELLER) :

- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 novembre 2020.

### **2020-12-116. POINT D'INFORMATION CONCERNANT LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE 26 MAI 2020 EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Période du 17 novembre au 14 décembre 2020

<b>Alinéa 4 : Passation des marchés et accords-cadres à procédure adaptée</b>	
<b>Date</b>	<b>Objet de la décision</b>
17.11.2020	Fourniture de 5 portables (Adjoints) + 1 PC (Police Municipale) Titulaire : T.S.I. Montant : 7 301,11 € T.T.C.
24.11.2020	Illumination de diverses rues + Sono Titulaire : TRS Sonorisation Montant : 8 676 € T.T.C.
24.11.2020	Remplacement du poteau d'incendie face au 8 rue Louis Pasteur Titulaire : Syndicat des Eaux Montant : 5 714,16 € T.T.C.
24.11.2020	Plan d'eau : VTA et auscultation barrage Wohlfahrtshoffen Titulaire : ARTELIA Montant : 9 900 € T.T.C.
14.12.2020	Chemin Wohlfahrtshoffen : Reprofilage fossé coulées eaux boueuses Titulaire : Jean-François KOEHLER
<b>Alinéa 6 : Contrats d'assurance</b>	
<b>Date</b>	<b>Objet de la décision</b>
18.11.2020	Sinistre lampadaire : 8 rue des Sapins Montant remboursé : 1 511,71 €
7.12.2020	Solde sinistre EP : 8 rue des Sapins Montant remboursé : 647,88 € Montant total remboursé : 2 159,59 €

Après les explications de M. le Maire,

**Le Conseil prend acte des décisions prises.**

## **2020-12-117. LOYERS ET TARIFS COMMUNAUX 2021**

VU l'avis de la Commission des Finances et du Développement Economique en date du 15 décembre 2020,

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve l'ensemble des tarifs et loyers communaux proposés au titre de l'année 2021,
- autorise le Maire, à défaut l'un de ses Adjointes, à signer l'ensemble des pièces découlant de la présente délibération.

## **2020-12-118. ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'Investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ces crédits seront repris dans les inscriptions budgétaires correspondantes aux Budgets Primitifs 2021, Budget Principal.

Il est proposé d'autoriser les engagements suivants :

Imputations budgétaires		Autorisations d'engagement avant le vote du B.P. 2021	Pour mémoire	
			Crédits d'Investissement ouverts en 2020 (hors remboursement de la dette)	Montant maximum de l'autorisation
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>				
		<b>TOTAL</b>	<b>231 000 €</b>	
<b>Chap. 20</b>	<b><u>Immobilisations incorporelles</u></b>	<b>23 000 €</b>	<b>2 557 786 €</b>	<b>639 446 €</b>
2031	Étude signalétique en ville	15 000 €		
2031	Étude pose de bardage isolant Gymnase D	8 000 €		
<b>Chap. 21</b>	<b><u>Immobilisation corporelles</u></b>	<b>208 000 €</b>		
2151	Travaux rues des Pèlerins/Altkirch/Dietrich (MOE)	15 000 €		
2151	Travaux réaménagement : Place de la Chartre + place de l'église (MOE)	30 000 €		
2183	Logiciel « Municipol » (Police Municipale)	5 500 €		
2184	Cuisine Cour des Tanneurs : Mobilier + Electroménager	45 000 €		
2128	Piscine : Réaménagement terrain de jeu	35 000 €		
2188	Groupe scolaire « François Grussenmeyer » : Système de clés à carte	2 500 €		
2188	NEHWILLER : Achat de guirlandes	10 000 €		
21534	NEHWILLER : Extension éclairage public	30 000 €		
21538	Défense extérieure contre l'incendie : Remplacement PI	30 000 €		
21538	Défense extérieure contre l'incendie : Réparations PI	5 000 €		

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1612-1,

VU les délibérations budgétaires en date du 25 février 2020 adoptant les documents budgétaires relatifs à l'exercice 2020,

CONSIDERANT la nécessité d'engager certaines dépenses d'investissement sans attendre le vote des Budgets Primitifs du nouvel exercice,

CONSIDERANT que lesdites dépenses d'investissement ne pourront dépasser le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020,

VU l'avis de la Commission des Finances et du Développement Economique en date du 15 décembre 2020,

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- autorise le Maire à engager les dépenses d'investissement proposées avant le vote du Budget Primitif 2021, dans la limite du quart des crédits votés au budget de l'exercice 2020,
- précise que ces crédits seront repris dans les inscriptions budgétaires correspondantes au Budget Primitif 2021 du Budget Principal,
- autorise le Maire, à défaut l'un de ses Adjointes, à signer l'ensemble des pièces découlant de la présente délibération.

#### **2020-12-119. LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE**

M. le Maire informe le Conseil que l'arrêté préfectoral définissant le Cahier des Charges Type relatif à la période de location des chasses communales du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024 prévoit notamment les dispositions suivantes en termes de révision des prix :

*« Le loyer peut être révisé annuellement en fonction de l'indice national de fermage ».*

Pour 2020, l'indice national des fermages est établi à 105,33 en vertu du Décret du 16 juillet 2020 du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, paru au Journal Officiel le 19 juillet 2020. Sa variation par rapport à 2019 est de + 0,55 %.

VU l'exposé du Maire,

VU l'avis de la Commission des Finances et du Développement Economique en date du 15 décembre 2020,

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve la révision des loyers des lots de chasse communale proposée pour la période du 2 février 2021 au 1<sup>er</sup> février 2022,
- autorise le Maire, à défaut l'un de ses Adjointes, à signer l'ensemble des pièces découlant de la présente délibération,

#### **2020-12-120. APPEL D'OFFRES A PROCEDURE ADAPTEE POUR L'ASSURANCE DES PRESTATIONS STATUTAIRES : ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

M. le Maire rappelle que le marché passé le 12 octobre 2016 au titre de la couverture du risque « Prestations statutaires du personnel communal » arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Ce contrat actuel couvrait les risques suivants :

- Décès,
- Accident du travail - Maladie imputable au service,
- Congé de longue maladie - Congé de longue durée,
- Maternité - Adoption - Paternité.

En vue du renouvellement de ce contrat pour une nouvelle période de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, une consultation sous forme d'appel d'offres de marché à procédure adaptée (montant inférieur à 214 000 € H.T.) a été lancée et envoyée à la publication et mise en ligne sur le portail « Alsace Marchés Publics » le 21 octobre 2020, au titre des risques ci-dessous :

- **Solution de base** : Décès - Accident du travail - Maladie imputable au service - Congé de longue maladie - Congé de longue durée – Maternité – Adoption – Paternité.

Il est rappelé que le contrat ne concerne que les agents communaux affiliés à la CNRACL.

La date limite de remise des offres était fixée au 27 novembre 2020 à 17 h 00.

Deux candidats ont remis une offre dans les délais impartis sur le portail « Alsace Marchés Publics » : la SMACL et le Cabinet SOFAXIS/ALLIANZ.

La Commune a mandaté le Bureau d'Etudes spécialisé en assurances « ARIMA Consultants » afin de procéder à l'analyse détaillée des offres. Il est rappelé que les marchés à procédure adaptée ne sont pas soumis aux décisions de la Commission d'Appel d'Offres.

Les critères de jugement des offres étaient définis comme suit :

- Valeur technique : 30 %
- Prix : 40 %
- Assistance technique : 30 %

Le candidat se rapprochant le plus du total de 100 points est considéré comme celui présentant l'offre la plus avantageuse.

VU l'avis de la Commission des Finances et du Développement Economique en date du 15 décembre 2020,

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve la proposition faite par la société SOFAXIS/ALLIANZ au titre de la couverture du risque « Prestations statutaires du personnel communal affilié à la CNRACL », pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024,
- autorise le Maire, à défaut l'un de ses Adjointes, à signer l'acte d'engagement du marché ainsi que l'ensemble des pièces découlant de la présente délibération.

**2020-12-121. RENOUELEMENT DES CONTRATS DE FOURNITURE D'ELECTRICITE POUR L'ESPACE CUIRASSIERS ET LA STATION D'EPURATION : RECTIFICATION DES OFFRES APPROUVEES LE 24 NOVEMBRE 2020 SUITE A DES ERREURS DANS LES OFFRES TRANSMISES PAR LA REGIE D'ELECTRICITE ET DE TELESERVICES DE NIEDERBRONN-REICHSHOFFEN**

M. le Maire rappelle que par délibération du 24 novembre 2020 le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement des contrats de fourniture d'électricité pour l'Espace Cuirassiers et la station d'épuration, après l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 novembre 2020.

Il s'avère que ces offres contenaient des erreurs de calcul commises par la Régie d'Electricité lors de leur élaboration, qui n'ont pas été décelées avant leur présentation à la Commission des Finances et au Conseil Municipal.

Il convient donc de rectifier les montants erronés et d'approuver les offres ainsi corrigées, comme suit :

### Propositions tarifaires pour 2021

Pour chacun des sites, 2 propositions sont présentées pour une période de fourniture de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 :

- 1 offre basée à 100 % sur le prix du marché,
- 1 offre incluant une part ARENH (Accès Régulé à l'Énergie Nucléaire Historique).

Les tableaux rectifiés ci-après intègrent les conditions souscrites pour 2020, à titre de comparaison avec les propositions pour 2021 :

**Tableau d'analyse des offres concernant la fourniture d'électricité pour l'Espace Cuirassiers**

<b>Contrat actuel</b> signé le 20.11.2019 à échéance au 31.12.2020 Sur 12 mois incluant une part d'ARENH*		<b>Proposition n°1 à partir du 1<sup>er</sup>.1.2021</b> Sur 12 mois à 100 % prix marché		<b>Proposition n°2 à partir du 1<sup>er</sup>.1.2021</b> Sur 12 mois incluant une part d'ARENH*	
Conso de référence	47300 kWh	Conso de référence	35 710 kWh	Conso de référence	35 710 kWh
Abonnement	180 €	Abonnement	180 €	Abonnement	180 €
Fourniture	2 992,74 €	Fourniture	2 357,03 €	Fourniture	2 224,76 €
<b>Total fourniture H.T.</b>	<b>3 172,74 €</b>	<b>Total fourniture H.T.</b>	<b>2 537,03 €</b>	<b>Total fourniture H.T.</b>	<b>2 404,76 €</b>
Prix moyen H.T. fourniture	67,08 €/MWh	Prix moyen H.T. fourniture	71,05 €/MWh	Prix moyen H.T. fourniture	67,34 €/MWh
Acheminement	3 097,70 €	Acheminement	2 355,52 €	Acheminement	2 355,52 €
CTA*	296,57 €	CTA*	303,58 €	CTA*	303,58 €
CSPE*	1064,25 €	CSPE*	803,48 €	CSPE*	803,48 €
<b>Total acheminement H.T.</b>	<b>4 458,52 €</b>	<b>Total acheminement H.T.</b>	<b>3 462,58 €</b>	<b>Total acheminement H.T.</b>	<b>3 462,58 €</b>
<b>Budget global H.T. estimé pour la période :</b>	<b>7 811,27€</b>	<b>Budget global H.T. estimé pour la période :</b>	<b>5 999,61 €</b>	<b>Budget global H.T. estimé pour la période :</b>	<b>5 867,34 €</b>
Prix moyen : 165,14 €/MWh		Prix moyen : 168,01 €/MWh		Prix moyen : 164,31 €/MWh	

\*CSPE : contribution au service public de l'énergie

\*CTA : contribution tarifaire d'acheminement

\*ARENH : Le dispositif ARENH (Accès Régulé à l'Énergie Nucléaire Historique), mis en place le 11 juillet 2011 suite à la loi NOME, vise à permettre aux fournisseurs alternatifs de s'approvisionner en électricité à un prix régulé auprès d'EDF et de son parc nucléaire.

**Tableau d'analyse des offres concernant la fourniture d'électricité pour la Station d'Épuration**

<b>Contrat actuel</b> signé le 20.11.2019 à échéance au 31.12.2020 Sur 12 mois incluant une part d'ARENH*		<b>Proposition n°1 à partir du 1<sup>er</sup>.1.2021</b> Sur 12 mois à 100 % prix marché		<b>Proposition n°2 à partir du 1<sup>er</sup>.1.2021</b> Sur 12 mois incluant une part d'ARENH*	
Conso de référence	321 390 kWh	Conso de référence	334 950 kWh	Conso de référence	334 950 kWh
Abonnement	252 €	Abonnement	252 €	Abonnement	252 €
Fourniture	17 182,88 €	Fourniture	18 173,48 €	Fourniture	17 067,59 €
<b>Total fourniture H.T.</b>	<b>17 434,88 €</b>	<b>Total fourniture H.T.</b>	<b>18 425,48 €</b>	<b>Total fourniture H.T.</b>	<b>17 319,59 €</b>
Prix moyen H.T. fourniture	54,25 €/MWh	Prix moyen H.T. fourniture	55,01 €/MWh	Prix moyen H.T. fourniture	51,71 €/MWh
Acheminement	12 314,55 €	Acheminement	11 838,30 €	Acheminement	11 838,30 €
CTA*	462,06€	CTA*	472,96 €	CTA*	472,96€
CSPE*	7 231,28 €	CSPE*	7 536,38 €	CSPE*	7 536,38 €
<b>Total acheminement H.T.</b>	<b>20 007,89 €</b>	<b>Total acheminement H.T.</b>	<b>19 847,64 €</b>	<b>Total acheminement H.T.</b>	<b>19 847,64 €</b>
<b>Budget global H.T. estimé pour la période :</b>	<b>37 442,77 €</b>	<b>Budget global H.T. estimé pour la période :</b>	<b>38 273,12 €</b>	<b>Budget global H.T. estimé pour la période :</b>	<b>37 167,23 €</b>
Prix moyen : 117,29 €/MWh		Prix moyen : 114,27 €/MWh		Prix moyen : 110,96 €/MWh	

CONSIDERANT que la Régie Intercommunale d'Electricité et de Téléservices de NIEDERBRONN-REICHSHOFFEN dispose de la personnalité morale et de l'autonomie financière, et qu'elle est une Régie rattachée aux collectivités de NIEDERBRONN-les-Bains et REICHSHOFFEN, permettant la passation d'un contrat de coopération public-public,

CONSIDERANT la nécessité de corriger les erreurs de calculs présentes dans les offres commerciales transmises par la Régie en date du 12 novembre 2020 et soumises à la validation de la Commission des Finances le 17 novembre 2020 et du Conseil Municipal le 24 novembre 2020,

VU les offres rectifiées transmises en date du 2 décembre 2020 par la Régie Intercommunale d'Electricité et de Téléservices de NIEDERBRONN-REICHSHOFFEN,

VU l'avis de la Commission des Finances et du Développement Economique en date du 15 décembre 2020,

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ❑ approuve la souscription d'un contrat de coopération public-public avec la Régie Intercommunale d'Electricité et de Téléservices de NIEDERBRONN-REICHSHOFFEN de fourniture d'électricité pour les sites suivants :
  - Espace Cuirassiers, place de la Castine - 67110 REICHSHOFFEN,
  - Station d'Épuration, rue des Forges - 67110 REICHSHOFFEN.
  
- ❑ décide de retenir les offres de prix rectifiées proposées par la Régie Intercommunale d'Electricité et de Téléservices de NIEDERBRONN-REICHSHOFFEN, **basée sur le prix incluant une part ARENH**, sur une durée d'engagement de 12 mois, soit un prix du MWh se déclinant comme suit :

Espace Cuirassiers

Offre n°2 à partir du 1 <sup>er</sup> .1.2021 Sur 12 mois incluant une part d'ARENH*	
Conso de référence	35 710 kWh
Abonnement	180 €
Fourniture	2 224,76 €
<b>Total fourniture H.T.</b>	<b>2 404,76 €</b>
Prix moyen H.T. fourniture	67,34 €/MWh
Acheminement	2 355,52 €
CTA*	303,58€
CSPE*	803,48 €
<b>Total acheminement H.T.</b>	<b>3 462,58</b>
<b>Budget global H.T. estimé pour la période :</b>	<b>5 867,34 €</b>
Prix moyen : 164,31 €/MWh	

Station d'Épuration

Offre n°2 à partir du 1 <sup>er</sup> .1.2021 Sur 12 mois incluant une part d'ARENH*	
Conso de référence	334 950 kWh
Abonnement	252 €
Fourniture	17 067,59 €
<b>Total fourniture H.T.</b>	<b>17 319,59 €</b>
Prix moyen H.T. fourniture	51,71 € MWh
Acheminement	11 838,30 €
CTA*	472,96€
CSPE*	7 536,38 €
<b>Total acheminement H.T.</b>	<b>19 847,64 €</b>
<b>Budget global H.T. estimé pour la période :</b>	<b>37 167,23 €</b>
Prix moyen : 110,96 €/MWh	



- ❑ dit que les offres présentées ci-dessus annulent et remplacent les offres erronées proposées au Conseil Municipal lors de la séance du 24 novembre 2020,
- ❑ autorise le Maire, à défaut l'un de ses Adjointes, à signer les contrats y afférent, ainsi que l'ensemble des pièces découlant de la présente délibération.

## **2020-12-122. FIN DES TARIFS REGLEMENTES DE VENTE D'ELECTRICITE : OFFRES DE CONTRATS DE FOURNITURE D'ELECTRICITE DE LA REGIE D'ELECTRICITE ET DE TELESERVICES DE NIEDERBRONN-REICHSHOFFEN POUR LA PISCINE ET LES BORNES DU MARCHE**

M. le Maire informe l'assemblée que les tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les puissances souscrites strictement supérieures à 36 kVA ont été supprimés au 31 Décembre 2015, conformément à l'article L. 337-9 du Code de l'Energie, ainsi qu'aux dispositions de l'article 25 de la loi relative à la consommation de 2014.

La suppression légale de ces tarifs réglementés avait entraîné la caducité de plusieurs de nos contrats, et il convenait de signer de nouveaux contrats en offre de marché avec le fournisseur de notre choix.

Les Ville de NIEDERBRONN-les-Bains et de REICHSHOFFEN étant propriétaires de la Régie Intercommunale d'Electricité, le Conseil Municipal avait lors de sa séance du 17 novembre 2015, décidé de souscrire directement ces contrats de fourniture auprès de la Régie Intercommunale d'Electricité par le biais d'un contrat de coopération public-public, ou contrat de type « in house » exclus du champ d'application des marchés publics.

Les contrats de coopération public-public ont pour objet d'instaurer une coopération entre plusieurs entités publiques afin d'assurer la mise en œuvre d'une mission de service public commune à celles-ci.

Depuis 2015, la Régie d'Electricité propose 2 offres sur la base de cotations pour deux sites concernés : l'Espace Cuirassiers et la station d'épuration.

M. le Maire explique qu'il convient de conclure à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 des contrats avec la Régie d'Electricité et de Téléservices de NIEDERBRONN-REICHSHOFFEN pour la fourniture d'électricité pour deux autres sites, sur le principe de la coopération public-public :

- la piscine,
- les bornes du marché, rue du Sanglier.

En effet, ces deux sites ne peuvent pas bénéficier d'un contrat pour 36 kVA à prix fixe et moins car les puissances de la piscine vont jusqu'à 54 kVA en été, et pour les bornes marché il est prévu que les besoins en puissance puissent excéder 36 kVA en cas de besoins ponctuels selon les événements.

La Régie d'Electricité et de Téléservices de NIEDERBRONN-REICHSHOFFEN propose à la Commune, pour chacun de ces sites, deux offres de fourniture d'électricité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 : une offre basée à 100 % sur le prix du marché et une offre comportant une part ARENH.

### **Qu'est-ce que l'ARENH ?**

ARENH = Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique

L'Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique (ARENH) a été créé par la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité (NOME) et par le décret d'application n° 2011-466 du 28 avril 2011, désormais codifié aux articles R. 336-1 et suivants du Code de l'Energie.

Il a été instauré sur le fondement des conclusions du rapport d'une commission, qui avait notamment constaté que, dans le contexte de l'époque, à savoir de l'année 2009, l'accès à l'électricité de base était nécessaire au développement de la concurrence sur le marché de détail.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, et pour une durée de 15 ans, l'ARENH permet aux fournisseurs historiques et alternatifs d'accéder, à un prix régulé, à l'électricité produite par les centrales nucléaires historiques d'EDF en service à la date de promulgation de la loi NOME. Les volumes d'ARENH souscrits par les fournisseurs alternatifs ne peuvent excéder 100 TWh sur une année, soit environ 25 % de la production du parc nucléaire historique.

L'article L. 337-14 du Code de l'Energie dispose qu'afin d'assurer une juste rémunération à EDF, le prix doit être représentatif des conditions économiques de production de l'électricité de ses centrales nucléaires historiques sur la durée du dispositif. Initialement fixé à 40 €/MWh au 1<sup>er</sup> juillet 2011, en cohérence avec le tarif réglementé transitoire d'ajustement du marché (TaRTAM) en vigueur au 31 décembre 2010, ce prix s'élève depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 à 42 €/MWh et serait encore en vigueur en 2021.

Le dispositif ARENH est proposé par le fournisseur dès lors que le prix du marché de gros dépasse les 42 €/MWh.

**La Régie Intercommunale d'Electricité ne propose donc volontairement qu'une période de fourniture sur 12 mois, car le niveau de prix actuel de l'ARENH est susceptible d'évoluer à la hausse au-delà de 2021.** Chaque offre (OCE ...) distingue la part fourniture et la part acheminement/taxes.

La part acheminement est facturée conformément au Tarif d'Utilisation du Réseau Public de l'Electricité (TURPE) en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2020 et en fonction des volumes soutirés. Le TURPE est un tarif réglementé fixe par la CRE (Commission de Régulation de l'Energie), applicable quel que soit le fournisseur. Il évolue généralement chaque année au 1<sup>er</sup> Août.

#### Propositions tarifaires pour 2021

Tableau d'analyse des offres concernant la fourniture d'électricité pour la piscine

Proposition n°1 à partir du 1 <sup>er</sup> .1.2021 Sur 12 mois à 100 % prix marché		Proposition n°2 à partir du 1 <sup>er</sup> .1.2021 Sur 12 mois incluant une part d'ARENH*	
Conso de référence	6 330 kWh	Conso de référence	6 330 kWh
Abonnement	132,00 €	Abonnement	132,00 €
Fourniture	471,10 €	Fourniture	423,47€
<b>Total fourniture H.T.</b>	<b>603,10 €</b>	<b>Total fourniture H.T.</b>	<b>555,47€</b>
Prix moyen H.T. fourniture	95,28€/MWh	Prix moyen H.T. fourniture	87,75€/MWh
Acheminement	880,13 €	Acheminement	880,13 €
CTA*	201,96 €	CTA*	201,96 €
CSPE*	142,43 €	CSPE*	142,43€
<b>Total acheminement H.T.</b>	<b>1 224,52 €</b>	<b>Total acheminement H.T.</b>	<b>1 224,52 €</b>
<b>Budget global H.T. estimé pour la période :</b>	<b>1 827,62 €</b>	<b>Budget global H.T. estimé pour la période :</b>	<b>1 779,98€</b>
Prix moyen : 288,72€/MWh		Prix moyen : 281,20 €/MWh	

Tableau d'analyse des offres concernant la fourniture d'électricité pour les bornes du marché, rue du Sanglier

Proposition n°1 à partir du 1 <sup>er</sup> .1.2021 Sur 12 mois à 100 % prix marché		Proposition n°2 à partir du 1 <sup>er</sup> .1.2021 Sur 12 mois incluant une part d'ARENH*	
Conso de référence	6 080 kWh	Conso de référence	6080 kWh
Abonnement	168,00 €	Abonnement	168,00 €
Fourniture	466,54 €	Fourniture	440,03€
<b>Total fourniture H.T.</b>	<b>634,54 €</b>	<b>Total fourniture H.T.</b>	<b>608,03 €</b>
Prix moyen H.T. fourniture	104,37 €/MWh	Prix moyen H.T. fourniture	104,37 €/MWh
Acheminement	1 183,78 €	Acheminement	1183,78 €
CTA*	269,71€	CTA*	269,71€
CSPE*	136,80 €	CSPE*	136,80 €
<b>Total acheminement H.T.</b>	<b>1 590,29 €</b>	<b>Total acheminement H.T.</b>	<b>1 590,29 €</b>
<b>Budget global H.T. estimé pour la période :</b>	<b>2 224,84 €</b>	<b>Budget global H.T. estimé pour la période :</b>	<b>2 198,32 €</b>
Prix moyen : 365,93 €/MWh		Prix moyen : 361,57 €/MWh	

CONSIDERANT que la Régie Intercommunale d'Electricité et de Téléservices de NIEDERBRONN-REICHSHOFFEN dispose de la personnalité morale et de l'autonomie financière, et qu'elle est une Régie rattachée aux collectivités de NIEDERBRONN-les-Bains et REICHSHOFFEN, permettant la passation d'un contrat de coopération public-public,

VU les offres présentées en date du 7 décembre 2020 par la Régie Intercommunale d'Electricité et de Téléservices de NIEDERBRONN-REICHSHOFFEN,

VU l'avis de la Commission des Finances et du Développement Economique en date du 15 décembre 2020,

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve la souscription d'un contrat de coopération public-public avec la Régie Intercommunale d'Electricité et de Téléservices de NIEDERBRONN-REICHSHOFFEN de fourniture d'électricité pour les sites suivants :
  - Piscine – 67110 REICHSHOFFEN,
  - Bornes du marché, rue du Sanglier – 67110 REICHSHOFFEN.
- décide de retenir les offres de prix proposées par la Régie Intercommunale et de Téléservices de NIEDERBRONN-REICHSHOFFEN, **basées sur le prix incluant une part ARENH**, sur une durée d'engagement de 12 mois, soit un prix du MWh se déclinant comme suit :

Piscine

Proposition n°2 à partir du 1 <sup>er</sup> .1.2021 Sur 12 mois incluant une part d'ARENH*	
Conso de référence	6 330 kWh
Abonnement	132,00 €
Fourniture	423,47€
<b>Total fourniture H.T.</b>	<b>555,47€</b>
Prix moyen H.T. fourniture	87,75€/MWh
Acheminement	880,13 €
CTA*	201,96 €
CSPE*	142,43€
<b>Total acheminement H.T.</b>	<b>1 224,52 €</b>
<b>Budget global H.T. estimé pour la période :</b>	<b>1 779,98€</b>
Prix moyen : 281,20 €/MWh	

Bornes du Marché, rue du Sanglier

Proposition n°2 à partir du 1 <sup>er</sup> .1.2021 Sur 12 mois incluant une part d'ARENH*	
Conso de référence	6080 kWh
Abonnement	168,00 €
Fourniture	440,03€
<b>Total fourniture H.T.</b>	<b>608,03 €</b>
Prix moyen H.T. fourniture	104,37 €/MWh
Acheminement	1183,78 €
CTA*	269,71€
CSPE*	136,80 €
<b>Total acheminement H.T.</b>	<b>1 590,29 €</b>
<b>Budget global H.T. estimé pour la période :</b>	<b>2 198,32 €</b>
Prix moyen : 361,57 €/MWh	

- ❑ autorise le Maire, à défaut l'un de ses Adjointes, à signer les contrats y afférents, ainsi que l'ensemble des pièces découlant de la présente délibération.

### **2020-12-123. FIN DES TARIFS REGLEMENTES DE VENTE D'ELECTRICITE : APPROBATION DES CONTRATS DE FOURNITURE D'ELECTRICITE POUR LES ANCIENS « TARIFS BLEUS » A PASSER AVEC LA REGIE D'ELECTRICITE ET DE TELESERVICES DE NIEDERBRONN-REICHSHOFFEN**

M. le Maire informe le Conseil que conformément à la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'Energie et au Climat, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021, seuls les clients non domestiques qui emploient moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels n'excèdent pas 2 millions d'€uros, seront éligibles aux tarifs réglementés de l'électricité. La perte du bénéfice des tarifs réglementés de vente de l'électricité entraînera mécaniquement pour la Commune, la caducité au 31 décembre prochain des contrats en cours aux tarifs réglementés.

Les contrats de type « tarifs jaune et vert » (puissances souscrites supérieures à 36 kVA) étant déjà soumis à cette nouvelle réglementation depuis 2015, il convient de signer de nouveaux contrats de type « tarifs bleus » en offre de marché avec le fournisseur de notre choix. Les Villes de REICHSHOFFEN et de NIEDERBRONN-les-Bains étant propriétaires de la Régie Intercommunale d'Electricité, le Conseil Municipal avait décidé par délibération en date du 17 novembre 2015 de souscrire directement les contrats de fourniture « tarifs jaune et vert » auprès de la Régie Intercommunale d'Electricité par le biais d'un contrat de coopération public-public, ou contrat de type « in house » exclus du champ d'application des marchés publics. Cette disposition a été prise pour les contrats de fourniture d'électricité de l'Espace Cuirassiers et de la station d'épuration.

M. le Maire rappelle que lors de sa séance du 24 novembre 2020, le Conseil Municipal a validé le principe de recourir à la même procédure pour les contrats de fourniture « tarifs bleus » à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021, et de solliciter la Régie Intercommunale d'Electricité et de Téléservices de NIEDERBRONN-REICHSHOFFEN pour la présentation d'offres pour les quelques 60 contrats existants (éclairage public, bâtiments communaux, écoles, gymnase, etc...) dont les puissances souscrites varient de 0,20 à 36 kVA. Il est rappelé que les contrats de coopération public-public ont pour objet d'instaurer une coopération entre plusieurs entités publiques afin d'assurer la mise en œuvre d'une mission de service public commune à celles-ci.

La Régie d'Electricité et de Téléservices de NIEDERBRONN-REICHSHOFFEN a transmis à la Commune en date du 9 décembre 2020 des propositions commerciales en 24 et 36 mois pour les sites ex-tarifs bleus concernés par la fin du Tarif Réglementé de Vente d'électricité.

M. le Maire précise que les sites concernant l'éclairage public font l'objet d'une cotation différenciée, liée à la typologie même des sites : ni base, ni heures creuses, anciens barèmes TRV, incluant des abonnements fixes et proportionnels, etc...

Les prix de la fourniture sont fixes durant toute l'exécution du contrat, à l'instar des offres pour la station d'épuration ou l'Espace Cuirassiers et se décomposent comme suit :

- un abonnement par mois et par site en fonction de la puissance souscrite (kVA),
- un ou deux prix unitaire(s) du kWh selon l'option choisie (base ou heures pleines/creuses). Les prix mentionnés sont hors taxes.

Propositions tarifaires pour les différents sites raccordés en basse tension de puissance inférieure ou égale à 36 kVA listés ci-dessous :

Données Géographiques	Libellé	Puissance souscrite (kVA)	Référence du contrat
1 rue d'Oberbronn	Epicerie Sociale	18,00	8060
Rue de Jaegerthal	Coffret Prises – Plan d'Eau	6,00	5096
Rue de Kandel	Bassin Aquatique	3,00	7592
Rue de Kandel	Rond-Point KANDEL	3,00	7528
Place de la Castine	Armoire Prises	36,00	3031
26 rue de la Liberté	Ecole Maternelle du Centre	6,00	1639
24 rue de la Liberté	Maison des Associations	18,00	1638
Rue de la Liberté	Ecole des Garçons Centre	24,00	1642
Rue de la Liberté	Fontaine	15,00	1112
2 rue des Cuirassiers	Ecole des Filles Centre	18,00	2688
4 rue des Cuirassiers	Locaux communes Immeuble	3,00	6579
8 rue des Cuirassiers	Hôtel de Ville	24,00	4416
4 rue des Jardins	Ateliers Municipaux	18,00	1109
Rue des Noyers	Ecole Maternelle Ouest	12,00	1958
Rue des Prés	Altkirch	6,00	5158
Rue des Remparts	Station de relevage au niveau n° 11	9,00	7460
22 rue du Cerf	Ecole Élémentaire Ouest	18,00	2647
24 rue du Cerf	Locaux communs Immeuble	3,00	4821
1 rue du Chemin de Fer	Atelier	12,00	5046
15 rue du Général de Gaulle	Ancien Centre de Soins (Rez-de-chaussée)	6,00	8144
15 rue du Général de Gaulle	Locaux communs	6,00	7752
15 rue du Général de Gaulle	Centre Médico-Social	6,00	1348
10 rue du Général Koenig	Ancien Logement ALBER	6,00	6558
Rue du Maréchal Mac Mahon	Rond-Point	6,00	7715
Rue du Stade	Hall des Sports	30,00	1905
Rue du Stade	COSEC	36,00	2636
Rue Ettore Bugatti	Station de relevage	9,00	1698
Rue Jeanne d'Arc	WC Public	3,00	1969
Luxembourg - Cour des Tanneurs	Cour des Tanneurs	36,00	5396

Proposition de contrat sur 2 ans (24 mois)

OPTION BASE			OPTION HEURES CREUSES			
Puissances (kVA)	Abonnement (€ H.T./mois)	Prix des consommations (€ H.T./kWh)	Puissances (kVA)	Abonnement (€ H.T./mois)	Prix des consommations (€ H.T./kWh)	
					Heures Pleines	Heures creuses
3	9,92	0,11031			0,12011	0,08344
6	11,84					
9	13,49					
12	15,34					
15	16,91					
18	18,61					
24	22,46					
30	25,87					
36	29,50					
				6		
			9	13,53		
			12	15,31		
			15	17,12		
			18	18,77		
			24	22,57		
			30	25,98		
			36	29,35		

Proposition de contrat sur 3 ans (36 mois)

OPTION BASE			OPTION HEURES CREUSES			
Puissances (kVA)	Abonnement (€ H.T./mois)	Prix des consommations (€ H.T./kWh)	Puissances (kVA)	Abonnement (€ H.T./mois)	Prix des consommations (€ H.T./kWh)	
					Heures pleines	Heures creuses
3	9,92	0,10575			0,11514	0,07999
6	11,84		6	11,78		
9	13,49		9	13,53		
12	15,34		12	15,31		
15	16,91		15	17,12		
18	18,61		18	18,77		
24	22,46		24	22,57		
30	25,87		30	25,98		
36	29,50		36	29,35		

Propositions tarifaires pour les sites d'éclairage public ou feux tricolores raccordés en basse tension de puissance inférieure ou égale à 36 kVA listes ci-dessous :

Données Géographiques	Libellé	Puissance Souscrite (kVA)	Référence du contrat
2 rue Chateaubriand	Eclairage Public	4,00	5880
Rue d'Oberbronn	Eclairage Public	8,00	5610
Rue de Froeschwiller	Armoire Feux	3,00	8994
Rue de Froeschwiller	Eclairage Public	11,00	5490
Rue de Froeschwiller	Eclairage Public - Z.A. Mathis	1,00	5942
19 rue de Haguenau	Feu Stop clignotant	1,00	6488
Rue de Haguenau	Eclairage Public	15,00	5944
38 rue de Jaegerthal	EP Poste Wohlfahrtshoffen	1,00	5947
Rue de Jaegerthal	Eclairage Public	36,00	8995
Place de la Castine	Armoire EP	5,00	5614
Rue de la Fontaine	Eclairage Public	7,00	5938
Rue de la Tour	Eclairage Public	14,00	5940
Faubourg de Niederbronn	Feu Tricolore	1,00	9172
Faubourg de Niederbronn	Armoire Feux	3,00	9169
27 route de Strasbourg	Armoire Feux	3,00	9286
Rue des Chasseurs	Eclairage Public	7,00	5608
Rue des Comtes d'Ochsenstein	Eclairage Public	13,00	5616
Rue des Forges	Eclairage Public	7,00	5602
Rue des Prés	Eclairage Public	12,00	5491
Rue des Roseaux	Eclairage Public	2,00	5941
Rue du Général de Gaulle	Eclairage Public	1,00	9170
Rue du Général Koenig	Eclairage Public	8,00	5959
Rue du Général Leclerc	Eclairage Clocher	6,00	5946
Rue du Haut Fourneau	Armoire EP	2,00	9173
Rue du Quai	Eclairage Public	10,00	5604
Rue du Stade	Eclairage Public	3,00	5607
Rue Henri Bacher	Eclairage Public	5,00	1589
Lauterbacherhof	Eclairage Public	1,00	5550
Rue Sainte Odile	Eclairage Public	4,00	1590
2 rue du Stade	EP Terrain de Foot Annexe	24,00	2634
Rue du Stade	EP Terrain de Sport	30,00	5579
Rue des Forges	Armoire Feu	3,00	9397

Proposition de contrat sur 24 mois

Tarif fourniture d'électricité	
Abonnement H.T./mois/site	Prix unitaire H.T./ kWh
3 €	0,05285 €

Sur 24 mois :

- Le coût estimé de l'acheminement s'élèverait à 48 158,79 € H.T. soit 24 079,39 € H.T./an,
- Le coût estimé de la fourniture s'élèverait à 53 255,99 € H.T. soit 26 627,99 € H.T./an,
- Le coût de l'abonnement s'élèvera à 2 088,00 € H.T. soit 1 044,00 € H.T./par an.

Coût total H.T. : 103 502,78 €, soit 51 751,39 €/an.

Proposition de contrat sur 36 mois

Tarif fourniture l'électricité	
Abonnement H.T./mois/site	Prix unitaire H.T./kWh
3 €	0,05202 €

Sur 36 mois :

- Le coût estimé de l'acheminement s'élèverait à 72 238,19 € H.T. soit 24 079,39 € H.T./an,
- Le coût estimé de la fourniture s'élèverait à 78 901,50 € H.T. soit 26 300,50 € H.T./ an,
- Le coût de l'abonnement s'élèvera à 3 132,00 € H.T. soit 1 044,00 € H.T./an.

Coût total H.T. : 154 271,69 €, soit 51 423,89 €/an.

Il est proposé de choisir les offres économiquement les plus avantageuses, comme suit :

**Offre « multisites » raccordés en basse tension d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA**

Proposition de contrat sur 36 mois en option de base :

OPTION BASE		
Puissances (kVA)	Abonnement (€ H.T./mois)	Prix des consommations (€ H.T./kWh)
3	9,92	0,10575
6	11,84	
9	13,49	
12	15,34	
15	16,91	
18	18,61	
24	22,46	
30	25,87	
36	29,50	

**Offre « éclairage public » raccordé en basse tension d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA**

Proposition de contrat sur 36 mois :

Tarif fourniture l'électricité	
Abonnement H.T./mois/site	Prix unitaire H.T./kWh
3 €	0,05202 €

VU l'avis de la Commission des Finances et du Développement Economique en date du 15 décembre 2020,

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ❑ approuve la souscription de contrats de coopération public-public avec la Régie Intercommunale d'Electricité et de Téléservices de NIEDERBRONN-REICHSHOFFEN pour la fourniture d'électricité pour les sites « éclairage public » et « multisites » susmentionnés,
- ❑ décide de choisir les offres de fourniture d'électricité économiquement les plus avantageuses, telles que présentées ci-dessus,
- ❑ autorise le Maire, à défaut l'un de ses Adjoints, à signer les contrats précités ainsi que l'ensemble des pièces découlant de la présente délibération.

**2020-12-124. FIN DES TARIFS REGLEMENTES DE VENTE D'ELECTRICITE : APPROBATION DES CONTRATS DE FOURNITURE D'ELECTRICITE POUR NEHWILLER A PASSER AVEC L'ELECTRICITE DE STRASBOURG**

M. le Maire rappelle que conformément à la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'Energie et au Climat, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021, les contrats de fourniture d'électricité souscrits par la Commune ne seront plus éligibles aux tarifs réglementés de l'électricité. La perte du bénéfice des tarifs réglementés de vente de l'électricité entraînera mécaniquement pour la Commune la caducité au 31 décembre prochain des contrats en cours aux tarifs réglementés. Dans ce cadre, tous les contrats souscrits par la Commune auprès de l'Electricité de STRASBOURG pour la fourniture l'électricité sur différents sites communaux à NEHWILLER, commune associée qui techniquement ne peut pas être desservie par la Régie d'Electricité et de Téléservices de NIEDERBRONN-REICHSHOFFEN, deviendront caduques au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

La Ville de REICHSHOFFEN a donc demandé à la l'Electricité de STRASBOURG de lui fournir, pour tous les contrats en cours, des offres commerciales à prix de marché pour l'approvisionnement en électricité des points de fourniture situés à NEHWILLER.

Les propositions tarifaires transmises par l'Electricité de STRASBOURG sont les suivantes :

Pour les contrats « Eclairage public »

N° de Contrat	Adresse du site	Type de site	Référence du point de livraison
N° 2930	19Z rue des Vosges	Eclairage public	N° 67316/E1/0310783
N° 2930	2Z rue de la Forêt	Eclairage public	N° 67316/E1/0310661
N° 2930	5 rue des Cerisiers	Eclairage public	N° 67316/E1/0310636

Proposition commerciale :

Abonnement	Fourniture d'Electricité sur 36 mois basse tension puissance ≤ 36 kVA	Fourniture d'électricité sur 36 mois d'origine renouvelable basse tension puissance ≤ 36 kVA
Coût H.T./mois/site	Prix unitaire H.T./kWh	Prix unitaire H.T./kWh
3 €	0,05293 €	0,05565 €



Pour les contrats « Divers bâtiments »

N° de Contrat	Adresse du site	Type de site	Référence du point de livraison
N° 4915	30 rue d'Alsace	Ancienne mairie-école	N° 67316/E1/03100627
N° 4915	30 rue d'Alsace	Ancien local des pompiers	N° 67316/E1/0310628
N° 4915	15Z rue des Chênes	Station de relevage	N° 67316/E1/0310657
N° 310665	3Z rue de la Forêt	Station de relevage	N° 67316/E1/0310665

Proposition commerciale :

Abonnement	Fourniture d'Electricité sur 36 mois basse tension puissance ≤ 36 kVA	Fourniture d'électricité sur 36 mois d'origine renouvelable basse tension puissance ≤ 36 kVA
Coût H.T./mois/site	Prix unitaire H.T./kWh	Prix unitaire H.T./kWh
3 €	0,06372€	0,06644 €

Pour le contrat « Bâtiment ancien Crédit Mutuel »

N° de Contrat	Adresse du site	Type de site	Référence du point de livraison
N° 603024	2 rue de la République	Ancien Crédit Mutuel	N° 67316/E1/0310736

Proposition commerciale :

Abonnement	Fourniture d'Electricité sur 36 mois basse tension puissance ≤ 36 kVA		Fourniture d'électricité sur 36 mois d'origine renouvelable basse tension puissance ≤ 36 kVA	
Coût H.T./mois/site	Heures pleines	Heures creuses	Heures pleines	Heures creuses
	Prix unitaire H.T./kWh	Prix unitaire H.T./kWh	Prix unitaire H.T./kWh	Prix unitaire H.T./kWh
3 €	0,06598 €	0,05021	0,06870 €	0,05293 €

Il est proposé de retenir les offres économiquement les plus avantageuses, comme suit :

Pour les contrats « Eclairage public »

N° de Contrat	Adresse du site	Type de site	Référence du point de livraison
N° 2930	19Z rue des Vosges	Eclairage public	N° 67316/E1/0310783
N° 2930	2Z rue de la Forêt	Eclairage public	N° 67316/E1/0310661
N° 2930	5 rue des Cerisiers	Eclairage public	N° 67316/E1/0310636

Il est proposé de retenir l'offre ci-après :

Abonnement	Fourniture d'Electricité sur 36 mois basse tension puissance ≤ 36 kVA
Coût H.T./mois/site	Prix unitaire H.T./kWh
3 €	0,05293 €

Pour les contrats « Divers bâtiments »

N° de Contrat	Adresse du site	Type de site	Référence du point de livraison
N° 4915	30 rue d'Alsace	Ancienne Mairie-Ecole	N° 67316/E1/03100627
N° 4915	30 rue d'Alsace	Ancien local des pompiers	N° 67316/E1/0310628
N° 4915	15Z rue des Chênes	Sstation de relevage	N° 67316/E1/0310657
N° 310665	3Z rue de la Forêt	Station de relevage	N° 67316/E1/0310665

Il est proposé de retenir l'offre ci-après :

Abonnement	Fourniture d'Electricité sur 36 mois basse tension puissance ≤ 36 kVA
Coût H.T./mois/site	Prix unitaire H.T./kWh
3 €	0,06372€

Pour le contrat « Bâtiment ancien Crédit Mutuel »

N° de Contrat	Adresse du site	Type de site	Référence du point de livraison
N° 603024	2 rue de la République	Ancien Crédit Mutuel	N° 67316/E1/0310736

Il est proposé de retenir l'offre ci-après :

Abonnement	Fourniture d'Electricité sur 36 mois basse tension puissance ≤ 36 kVA	
Coût H.T./mois/site	Heures pleines	Heures creuses
	Prix unitaire H.T./kWh	Prix unitaire H.T./kWh
3 €	0,06598 €	0,05021

VU l'avis de la Commission des Finances et du Développement Economique en date du 15 décembre 2020,

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve la souscription de contrats avec l'Electricité de STRASBOURG pour la fourniture d'électricité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les sites « Eclairage public », « Divers bâtiments » et « Ancien bâtiment Crédit Mutuel » susmentionnés,
- décide de choisir les offres de fourniture d'électricité économiquement les plus avantageuses, telles que présentées ci-dessus,
- autorise le Maire, à défaut l'un de ses Adjoints, à signer les contrats précités ainsi que l'ensemble des pièces découlant de la présente délibération.

## **2020-12-125. CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU BAS-RHIN POUR LA MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES**

M. le Maire informe l'assemblée que par délibération en date du 31 août 2004, la Ville de REICHSHOFFEN décidait de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin la mission de réalisation du Document Unique dans le cadre de l'évaluation des risques professionnels, après analyse sur le terrain des différents services et métiers en vue de l'identification des risques, en application des dispositions du décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L. 230-2 du Code du Travail.

Le document final intitulé « DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS », constitué de 151 pages et annexes, identifiant les risques professionnels, leurs degrés de gravité, les améliorations à faire en priorité, les améliorations à faire dans un second temps, a été approuvé par le Conseil Municipal en date du 20 octobre 2009. Dans l'idéal, ce document devait être mis à jour annuellement. Dans la réalité, la dernière mise à jour du DUERP de la collectivité date de 2016.

Il explique que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Etablissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, le Centre de Gestion du Bas-Rhin propose une intervention pour l'accompagnement des collectivités et établissements affiliés dans la mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.

M. le Maire précise que la formule du groupement de commandes est la plus adaptée pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant mettre à jour le Document Unique.

La convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de mise à jour de documents uniques d'évaluation des risques professionnels, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin prévoit les dispositions suivantes :

- Le Centre de Gestion du Bas Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles prévues le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L. 2113-6 et 2113-7, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- La Commission d'Appel d'Offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

VU l'article L. 4121-3 du Code du Travail relatif à la mise en œuvre des actions de prévention garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs,

VU l'article R. 4121-1 du Code du Travail portant sur l'obligation de rédaction par tout employeur d'un Document Unique dans lequel il transcrit et met à jour les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs,

VU l'article R. 4121-2 du Code du Travail portant sur la mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels,

VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant mise à jour d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L. 2113-6 et 2113-7,

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 12 mars 2020,

VU l'avis de la Commission des Finances et du Développement Economique en date du 15 décembre 2020,

CONSIDERANT qu'en application de l'article R. 4121-2 du Code du Travail, la mise à jour du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales,

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve l'adhésion au groupement de commandes du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise à jour du Document Unique des Risques Professionnels,
- autorise le Maire, à défaut l'un de ses Adjointes, à signer la convention d'adhésion correspondante, ainsi que l'ensemble des pièces découlant de la présente délibération.
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2021.

## **2020-12-126. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX**

M. le Maire explique que les recrutements de nouveaux agents, donnent lieu à des créations de poste au tableau des effectifs communaux avant leur prise de fonction. De même, en cas d'avancement de grade, un nouveau poste est créé au tableau des effectifs avant la nomination de l'agent concerné sur son nouveau grade.

En revanche, certaines modifications dans la carrière des agents telles que l'augmentation ou la diminution des heures de travail, les avancements de grade, les départs à la retraite ou les départs de la collectivité, libèrent des postes au tableau des effectifs qui deviennent inoccupés et inutiles. Ces postes ne sont pas immédiatement supprimés du tableau, mais font en général l'objet d'une mise à jour globale en fin d'année.

M. le Maire informe en outre que le Conseil Municipal peut décider seul de la création de postes, mais qu'en revanche il ne peut pas en supprimer sans l'avis du Comité Technique.

Il convient donc de mettre à jour le tableau des effectifs communaux en fonction des modifications de carrière qui ont eu lieu pendant l'année écoulée et de la création de nouveaux postes suite à des avancements de grade prévus.

VU le tableau des effectifs communaux,

VU les crédits budgétaires,

VU l'avis de la Commission des Finances et du Développement Economique en date du 15 décembre 2020,

VU l'avis du Comité Technique en date du 17 décembre 2020,

CONSIDERANT que certains postes ne sont plus occupés en raison d'avancements de grade, d'augmentation ou de diminution des heures de travail, de départ à la retraite ou de départ de la collectivité survenus pendant l'année 2020,

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- décide de créer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :
  - 3 postes permanents d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
  - 1 poste permanent d'Agent Territorial Spécialisé Principal de 1<sup>ère</sup> classe des Ecoles Maternelles, à temps non complet (24.13/35<sup>ème</sup>),
  - 1 poste permanent d'Ingénieur Territorial à temps complet,

❑ décide de supprimer :

- 1 poste d'Agent de Maitrise Principal créé par délibération du 14 mars 2017,
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe créé par délibération du 14 mars 2017
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe créé par délibération du 15 mars 2016,
- 1 poste d'Adjoint Technique créé par délibération du 12 septembre 2017,
- 1 poste d'Adjoint Technique à temps non complet créé par délibération du 3 mai 2011,
- 1 poste d'Agent Spécialisé Principal de 1<sup>ère</sup> classe des Ecoles Maternelles, à temps non complet, créé par délibération du 14 mars 2017,
- 1 poste d'Agent Territorial Spécialisé Principal de 1<sup>ère</sup> classe des Ecoles Maternelles, à temps non complet, créé par délibération du 3 février 2015,
- 1 poste de Brigadier-Chef Principal créé par délibération du 3 février 2015.

## **2020-12-127. OBLIGATION EN MATIERE D'EMPLOI DE PERSONNES HANDICAPEES**

M. le Maire informe l'assemblée que depuis 2006, les collectivités ont l'obligation d'informer tous les ans le Conseil Municipal de leur situation en matière d'emploi de personnes handicapées.

En 2019, la Ville de REICHSHOFFEN a employé 4 personnes, soit 4 unités sur 2 obligations (6 % de l'effectif).

La contribution 2019 de la Ville, pour non-respect de l'obligation légale d'emploi, s'élève donc à 0 €.

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

VU le Code du Travail,

CONSIDERANT que selon l'article L. 323-2 du Code du Travail, les collectivités territoriales et leurs établissements publics de 20 agents ou plus autres qu'industriels et commerciaux sont assujettis à l'obligation d'emploi de personnes handicapées lorsqu'ils occupent au-moins 20 agents à temps plein ou leur équivalent dans la proportion de 6 % de l'effectif total de leurs salariés,

CONSIDERANT que l'article 33-2 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui insère un article 35bis dans la loi du 26 janvier 1984 selon lequel le rapport prévu au deuxième alinéa de l'article L. 323-2 du Code du Travail est présenté à l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire,

VU l'avis du Comité Technique en date du 17 décembre 2020,

CONSIDERANT le rapport sur l'emploi des travailleurs handicapés ci-dessous :

Collectivité	Effectif total (au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année)	Nombre de Travailleurs Handicapés (au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année)	Total des dépenses en €	Equivalents Bénéficiaires	Taux d'emploi des Travailleurs Handicapés réajusté (en %)
REICHSHOFFEN	44	4	6 171	0,36	9,90

**Le Conseil prend acte de la situation de la Commune en matière d'emploi de personnes handicapées au cours de l'année 2019.**

## 2020-12-128. RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

M. le Maire informe le Conseil que la loi n° 95-101 du 2 février 1995 (dite loi Barnier) relative au renforcement de la protection de l'environnement et son décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000, font l'obligation aux collectivités d'informer l'utilisateur du service rendu, notamment pour l'élimination des déchets ménagers.

A cet effet, le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin a établi un rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, qui doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

M. le Maire présente et commente le rapport annuel pour l'année 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, qui donne les indications suivantes :

<b>Nombre de communes</b>	<b>81</b> communes regroupées au sein de <b>5</b> Communautés de Communes : CC de l'Outre-Forêt, CC de la Plaine du Rhin, CC du Pays de Niederbronn-Les-Bains, CC du Pays de Wissembourg, CC Sauer-Pechelbronn
<b>Population desservie</b>	91 490 (contre 91 502 en 2018 )
<b>Nombre de déchetteries</b>	11
<b>Quantité totale de déchets collectés et traités</b>	50 235 tonnes (52 145 en 2018)
<b>Déchets produits par habitant et par an</b>	553 kg (576 kg en 2018) soit - 12,6% par rapport à 2015
<b>Déchets valorisés</b>	83,3 % (60,2 % en 2017)
<b>Devenir des déchets</b>	<b>Incinération</b> : 11 110 tonnes (11035 tonnes en 2018) -8,3% <b>Valorisation matière</b> : 23248 tonnes (24980 tonnes en 2018) -6,9% <b>Enfouissement</b> : 9620 T (8805 tonnes en 2018) -8,4 % <b>Stockage</b> : 65 tonnes (amiante) (équivalent 2018) <b>Conteneurs de proximité</b> : 3257 tonnes de verre (2987 tonnes en 2018) +9%
<b>Indicateurs techniques</b>	<b>Tonnages recyclés</b> : 30 992 (32560 en 2018) : -4,8% ⇒ Ordures ménagères résiduelles : 9266 T (10727 T en 2018) -13,6% ⇒ Collecte sélective : 4487 T (4592 T en 2018) -2,7% ⇒ Déchetteries : 23 248 T (24981 T en 2018) -7% ⇒ Verre (conteneurs de proximité) : 3257 T ( 2987 T en 2018) +9% ⇒ Non recyclables : 5625 T (5590 en 2018) +6,3% ⇒ Divers : 918 T (1105 T en 2018) -16,7% <b>Collectes en apport volontaire</b> : les entrées en déchetterie pour l'apport volontaire de déchets sont en baisse de - 29,4% en 2019 par rapport à 2018. A noter une nette baisse de la fréquentation des déchetteries depuis le 1er mai 2019 après la mise en place de l'accès par badge : -46,7 % (mai-décembre) <b>Collectes en Porte à Porte</b> : ⇒ Ordures ménagères résiduelles : 134,1kg/hab/an (139,6kg/hab en 2018) ⇒ Collecte sélective : 57kg/hab/an (57,1kg en 2018) <b>Déchetteries</b> : 28824 T (30483 T en 2018)
<b>Coût de la collecte et du traitement</b>	5 213 926 € (4 521831 € en 2018)
<b>Montant des participations versées par les collectivités membres du Syndicat</b>	9 065 725 € (idem qu'en 2018 et 2017)
<b>Budget 2019</b>	Dépenses réelles 2019 : 12 389 662 € Recettes réelles 2019 : 16 094 101 €

**Le Conseil prend acte du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.**

La séance est levée à 21 h 23.